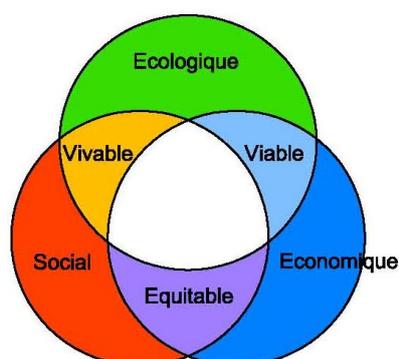




**Projets potentiels en lot 1 ou 2 ayant fait l'objet d'une première approche au 28/11/2013 :
compilation des éléments de réflexion**

Note : Seuls les projets ayant fait l'objet d'une rencontre préparatoire sont repris ici



1. Social : « DÉVELOPPER UN CONTEXTE SOCIAL FAVORABLE, PERMETTANT L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN »

1.3. Enfance

Accueil de l'enfance avec tarification en fonction des revenus (à préciser)

Financement possible : développement rural (bâtiment à louer à une gardienne ou autre service)

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes/besoins	Ressources	Objectifs
Difficulté de garde d'enfants	Crèche privée Lischert avec aide communale NB : La Commune est affiliée au service de gardes d'enfants malades	<i>Avoir suffisamment de lieux d'accueil de l'enfance</i>

Description du projet :

Au départ il a été question d'une crèche publique/MCAE, avec tarification en fonction des revenus, qui pourrait être une source d'emploi et d'intégration et serait favorable à la fréquentation scolaire. Une implication des seniors a été évoquée (mais ne serait sans doute pas légale) ainsi qu'une évolution possible en maison de repos.

Le souci des participants, en priorité 1, est d'avoir une offre adaptée aux revenus des ménages (NDR : L'objectif devrait être reformulé en ce sens).

Une autre proposition (en lot 3) est une aide aux maisons d'enfance privées par exemple par la mise à disposition de bâtiment (Ex : ~~Parette~~, Heinstert)

A noter qu'à Parette, il n'y a pas eu assez de demande pour 3 accueillantes et que une aide (non financière) se fait via la commission communale d'accueil

NB : problème de déchets accueillantes à gérer

Proposition de la réunion technique du 03/10/2013 (B. Heynen)

La Frw se renseigne sur la tarification (*En ce qui concerne les gardiennes conventionnées – 3 sont présentes sur la commune, à Heinstert, Lottert et Nothomb -, c'est le service d'encadrement – à Attert le Baby service – qui gère les aspects financiers selon un barème fonction du revenu*)

Le taux de couverture peut être obtenu via l'ONE (33,2% en 2010). V. Laborey se renseigne.

Le projet d'habitat mixte à Heinstert pourrait accueillir un bâtiment pour l'accueil de l'enfance (à louer à une gardienne) ou autre service. (*idée abandonnée , cf. infra*)

Des gardiennes se sont récemment installées à Attert, Parette et Lischert ce qui incite à une grande prudence.

2. La réflexion devrait être menée au niveau de la commission d'accueil qui se réunit 2 fois par an. (*prochaine réunion le 12 novembre*)
3. Voir Patrick Raush à son retour (*Confirme le nombre de gardiennes encadrées*)

Proposition du Collège le 28/10/2013

La mise à disposition d'un bâtiment (neuf ou rénové) à des co-accueillantes (formule qui permettrait d'étendre la durée journalière de l'accueil) doit être envisagé avec une grande prudence (donc pas dans le cadre du projet de logement à Heinstert) afin de ne pas mettre en péril les activités existantes.

2. Vivable « ORGANISER LE TERRITOIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE AUJOURD’HUI ET DEMAIN DANS LE PATRIMOINE D’HIER »

2.1. Bâti

Réalisation de logements communaux selon un principe de mixité (y compris maison à énergie positive)

Financement possible : logement et développement rural

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Forte croissance démographique → – Difficulté d’accès au logement – Risque d’exode des ménages à plus bas revenus (auquel répond la politique de logement menée par la Commune) – Des terrains de plus en plus difficiles à construire		<i>Faciliter l’accès au logement</i> <i>Permettre aux personnes âgées de rester chez elles longtemps</i> <i>Aller vers des éco-quartiers</i>

Description du projet :

Pistes proposées (prévoir au besoin plusieurs fiches) :

- habitat groupé,
- intergénérationnel,
- évolutif PMR,
- personnes seules,
- personnes âgées
- locatif (avec possibilité de revendre et de réinvestir),
- tremplin,
- tailles différentes : grand, petit
- formule de type résidence service
- maison à énergie positive (cf. étude Vall’Energie)...

NB:

- Voir projet d’habitat groupé intergénérationnel New villages à Paliseul (présenté le 11 juin 2013 dans le cadre du programme Habitreg)
- Projet de la maison des Babayagas en France (cité en réunion) : concerne uniquement des femmes âgées

Proposition de la réunion technique du 03/10/2013 (Bernadette Heynen, Cécile Francescangeli, Kevin Mathu)

Proposition de localisation : nouveau lotissement communal de Heinstert

Le nouveau lotissement pourrait accueillir à court terme 3 projets

1. Ancrage :

- 5 logements

2. Etude maison à énergie positive Vall'énergie :

- concerne 2 maisons 4 façades (3 selon contact avec B. Grodent le 23/10)
- l'auteur de projet est désigné (Lagrange à Daverdisse)
- une localisation précise permettrait de valoriser l'étude
- les lots 1-2 sont proposés à cet effet en réunion

3. Habitat mixte intergénérationnel DR (il est plus correct de parler d'habitat mixte que de groupé)

- convention DR 2014 ou 2015 possible
- pourrait inclure :
 - logement tremplin (La FRW demande confirmation que le bâtiment pourrait être vendu avec réaffectation de la recette à une opération de même type, comme le prévoit la législation) (*principe confirmé mais réticence à financer ce qui est du ressort de l'ancrage sauf s'il s'agit effectivement d'un projet d'habitat mixte intergénérationnel*)
 - de petits logements accessibles à des personnes âgées et adaptables PMR
 - voire commerce et bâtiment pour l'accueil de l'enfance (à louer à une gardienne) ou autre service, mais attention au plafond de subsidiation à 80% (500.000)
- un partenariat public privé pourrait être envisagé, éventuellement via concours : une étude de partenariat public-privé a été confiée au Bureau Dellacherie sans localisation précise, échéance prochaine (le logement aurait dû être construit en janvier 2014 !), V. Laborey contacte le Bureau via B. Heynen

Plusieurs alternatives sont envisagées pour la localisation des bâtiments ancrage et DR :

- Maison à énergie positive sur les lots 1-2
- Ancrage sur les lots 55 à 58
- Projet DR sur le lot 71 (immeuble à appartements)
- Ancrage réparti sur l'immeuble à appartement et d'autres lots, solution finalement retenue comme, proposition : soit dans les lots 55 à 58 2 logements ancrage et 2 logements tremplins, dans l'immeuble à appartements 2 ou 3 appartements ancrage + petits logements DR

Le projet d'ancrage doit être rediscuté lors de la réunion prévue le lundi 07 octobre avec la Société des Habitations du Sud Luxembourg (*relocalisé sur les lots 55 à 58*)

Il est proposé de réaliser 4 fiches : maison à énergie positive (privée), ancrage, bâtiment DR, espace de liaison (voir ci-après)

Prévoir la végétation aux abords (biodiversité)

L'idéal serait de désigner un architecte commun (mais celui-ci est déjà désigné pour l'étude du concept de maison à énergie positive)

Pour mémoire, le permis d'urbanisation devrait être accordé courant de semaine et la voirie a été intégrée au Fonds d'investissement

Proposition du Collège le 28/10/2013

Les 2 logements tremplins = les 2 maisons à énergie positive avec intégration d'un petit logement accessible PMR sous réserve d'un budget inférieur à 500.000 €. Projets de locaux de services à intégrer éventuellement dans projet de partenariat public-privé sur l'immeuble à appartements.

Rencontre de B. Grodent le 28/10/2013

Les maisons (3 façades) sont estimées à 1600€/m² hors taxe et frais pour une surface de 120 m², soit environ 250.000€ par maison.

Une pré-étude a déjà été réalisée par l'ULG sur laquelle travaille le bureau d'architecture qui doit finaliser l'étude courant de ce mois.

L'intégration d'un petit logement PMR ne paraît donc pas possible. Envisager dans un volume annexe

Espace public de liaison lotissement Heinstert

Financement possible : développement rural

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

L'aménagement de cet espace n'a pas été évoqué pendant les réunions de GT et CLDR mais bien lors de la réunion de concertation du logement du 6 septembre 2013

Proposition de la réunion technique du 03/10/2013 (Bernadette Heynen, Cécile Francescangeli,)

L'aménagement de l'espace public de liaison avec le noyau villageois pourrait-être proposé à la subsidiation DR y compris un éventuel rachat du terrain enclavé (qui pourrait peut-être faire l'objet d'un échange ?)

Proposition du Collège le 28/10/2013

Le rachat ou l'échange ne parait pas possible vu le coût (terrain déjà équipé sur lequel 2 logements devaient être construits), le risque de devoir revoir le permis d'urbanisation.

Un espace de convivialité serait préférentiellement localisé sur des terrains moins onéreux.

Etude sur une urbanisation prospective

Financement possible : aménagement du territoire et urbanisme

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
<p>Zones foncières à enjeux importants</p> <p>Où et comment construire ?</p> <p>Quelle densification ?</p> <p>Enjeux urbanistiques et paysagers dans chacun des villages. A Tontelange, la construction est inévitable et c'est un plus pour l'école mais cela ne signifie pas qu'elle doit se faire n'importe comment. Il y a eu un projet de 26 logements et une concertation a été organisée (GT cadre de vie)</p> <p>Peut-on faire n'importe quoi à l'extérieur du village ?</p>	<p>Etudes paysagères</p>	<p><i>Faciliter l'accès au logement, augmenter l'offre de terrains, faciliter la mise en œuvre du potentiel constructible ... de façon intégrée, réaliser par la concertation un compromis entre le droit des propriétaires à valoriser leur terrain et celui des riverains à garder un environnement agréable, conserver et améliorer le cadre de vie, aller vers des éco-quartiers, maintenir des zones vertes dans les villages</i></p>

Description du projet :

Idée de planifier à 20 ou 30 ans l'AT et l'urbanisme sur la commune

Outils proposés :

- Schéma de structure
- RUE
- Schémas directeurs
- Charte paysagère du parc naturel
- Etablir l'ensemble des conditions et prescriptions urbanistiques que la Commune met dans ses permis d'urbanisation et d'urbanisme

But : Planification des zones libres en intégrant des zones vertes (conservées ou nouvelles). Ça permet de garder un aspect agréable malgré le bâti

=> Equilibre à trouver entre les prescriptions en matière d'AT et d'urbanisme (densification des noyaux d'habitat) et la volonté de « dédier » des espaces verts au milieu du village à la collectivité (GT nature)

Comment ?

- imposer des plantations (et leur maintien) dans les permis (GT cadre de vie)
- obliger à assurer la rétention des eaux (GT cadre de vie)
- prévoir dans les outils urbanistiques prévenant la dégradation

Remarque d'un habitant : pertinence de cette proposition car de toute façon la Commune ne peut pas -dans les faits- interdire de construire un terrain constructible ; il faudrait plutôt définir combien d'habitants on veut sur la commune

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer, Christian Vandendriessche, Cécile Francescangeli)

Le contre :

- on ne peut remettre en question le plan de secteur , sauf dans des conditions difficilement praticables (il y aurait toutefois un bon exemple à Ellezelles)
- vu le prix au m2 à Attert, c'est plus difficile d'intervenir
- le schéma de structure est une structure lourde
- Martelage est en route depuis 8 ans avec son PCA
- On ne peut pas gérer le phasage proposé par un schéma de structure

Le pour :

- le PCA (à ajouter aux outils proposés) est subsidiés à 80% si la Commune a une CCATM
- Un échange de parcelle permet d'éviter une indemnisation (procédure similaire à celle d'un remembrement agricole s'ils 'agit de propriétaires différents)
- Un outil sur l'ensemble de la commune évite de privilégier un propriétaire

Outre le PCA(D) et le schéma de structure, le RUE est un outil (non subsidié) recommandé par le SPW.

Le cout d'une d'élaboration d'une demande de permis d'urbanisation et d'une modification de celui-ci est souligné.

En conclusion, il est proposé d'informer la CCATM sur les outils pouvant être utilisés. Cette information pourra être assurée par la MURLA (*confirmé*) lors d'une réunion (*ouverte à la CLDR ?*) proposée le mercredi 04 décembre à 20H00.

A terme, une visite d'une commune ayant réalisé ce type de démarche (ex : Beauvechain) pourrait être proposée.

RGBSR : adaptations aux techniques actuelles et aux nouvelles technologies

Financement Interreg en cours

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
L'application du RGBSR ne fait pas l'unanimité. Considéré comme une contrainte qui ne répond pas aux besoins ou est mal compris. Exemple : non adaptation au concept de maison positive, incompatibilité entre hauteur de corniche et compacité, trop d'exceptions (qui dateraient en fait d'avant le règlement). Un cadre qui doit évoluer. Contradiction entre les différents niveaux de pouvoir	RGBSR (qui permet notamment des aides financières pour l'aménagement des façades) Patrimoine bâti (Adapter le RGBSR aux besoins énergétiques

Description du projet :

- Adaptations nécessaires par exemple en matière **d'isolation ou d'économies d'énergie** (étude prévue dans le cadre du projet Vall' Energie).
- Revoir le principe de **mitoyenneté**
- Harmoniser l'application avec **l'avis du fonctionnaire délégué** (réunions)

Remarque : pertinence, vu la modification du CWATUPE en CODT ?

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer, Christian Vandendriessche, Cécile Francescangeli, Bénédicte Grodent)

Selon la proposition actuelle de CoDT, le RGBSR n'aurait plus qu'une valeur indicative pour tout ce qui n'est pas chiffré, donc la volumétrie, l'implantation, Les primes seraient également supprimées.

Les demandes courantes de dérogation concernent :

- les toitures plates sur les volumes annexes (alors que cela est imposé dans les volumes de transition !)
- les fenêtres horizontales (exemple à l'arrière d'une maison à Tontelange, alors que ce n'est pas important)
- les cheminées en inox (on ne demande même plus)
- les bardages bois

En ce qui concerne les aspects énergies, pour CF, tout devrait pouvoir s'intégrer dans les prescriptions existantes.

BG, dans le cadre Vall 'Energie établit une liste des incompatibilités entre les besoins en matière d'énergie et le règlement. Les adaptations correspondantes pourront être annexées au règlement en attendant leur intégration.

Figurent actuellement dans cette liste :

- certains matériaux
- l'architecture bioclimatique
- Les formes architecturales adaptées aux énergies renouvelables : débordement de toiture, exposition sud
- La superficie des baies
- Les bardages
- ...

Les propositions seront appliquées lors de l'étude de la maison à énergie positive afin de vérifier leur pertinence.

Un débat s'ouvre sur les toitures plates : caractère non durable des toitures plates, exemple d'une maison passive à toiture plate à Nothomb où une toiture inutile a dû être ajoutée, volumes de toitures à chauffer inutilement, ajout de panneaux solaires sur toiture plate, ...

Par contre, le besoin de rehausser les volumes suite au flocage de toiture et à priori en cas de relief accidenté (3niveaux) est souligné par tous.

Il ne s'agit pas de critiquer l'existant, mais il faut bien constater qu'avec 70% de dérogation il y a un problème.

Des amendements nécessaires ont jusqu'à présent été refusés par la Région qui craint que les règles d'implantation ne soient également mises en question.

A Attert les problèmes rencontrés en matière d'implantation concernent la mitoyenneté (qui se posent moins aujourd'hui, les récriminations actuelles se fonderaient sur des frustrations anciennes) et le recul (avec des divergences entre les prescriptions du commissaire voyer et celles du RGBSR).

Le RGBSR est considéré par tous comme positif car il donne une ligne de conduite permettant d'éviter l'arbitraire. Idem pour les avis remis par la MURLA.

Les éventuelles divergences avec le fonctionnaire délégué se limitent à des divergences d'interprétation.

Le cas d'Attert est unique en Wallonie, il ne s'agit pas de détricoter ce qui s'est fait depuis 20 ans.

En conclusion, quelque soit l'évolution de la législation wallonne, il est proposé de continuer l'application du règlement assorti d'une annexe d'adaptation suite à l'étude de Vall'Energie.

Etablir un cadastre des bâtiments

Financement possible : fonds propres

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
<p>Forte croissance démographique →</p> <ul style="list-style-type: none">– Difficulté d'accès au logement– Risque d'exode des ménages à plus bas revenus (auquel répond la politique de logement menée par la Commune) (GT logement)– Des terrains de plus en plus difficiles à construire	<p>Les maisons et granges qui se libèrent</p> <p>La transformation de fermes en appartements n'est pas un problème, mais plutôt une ressource. Cependant, il est important de régler un minimum pour ne pas trop densifier le centre des villages (la Commune refuse la construction de grands appartements) :</p> <ul style="list-style-type: none">– verticalité et accès à l'extérieur privilégiés– parkings nécessaires. <p>Il faut gérer la contradiction entre les objectifs de conservation et de rentabilité (cf. La ferme Witry à Nobressart qui est devenue un chancre).</p> <p>Dans certains villages, des bâtiments restent à réhabiliter (Nobressart, Heinstert) (GT cadre de vie)</p>	<p>Augmenter l'offre de terrains (disponibilité des terrains) pour diminuer les prix, et aussi réaffecter les anciennes fermes et leurs annexes. (mais il y a les contraintes énergétiques !)</p>

Description du projet :

Le but est de mener une politique proactive en matière de réaffectation de logement.

A faire dans le cadre du diagnostic ?

Proposition de la réunion technique du 03/10/2013 (Bernadette Heynen, Cécile Francescangeli)

L'intérêt de ce cadastre serait de cibler les bâtiments à conserver au départ de l'inventaire de patrimoine monumental. Il s'agirait notamment d'éviter que des promoteurs laissent des bâtiments se dégrader pour pouvoir les raser (vu notamment la rareté des terrains mis sur le marché). Ce cadastre permettrait également de sensibiliser les propriétaires des dits bâtiments, via par exemple une charte de recommandations. Cette réflexion est toutefois de la compétence de l'Echevin JM. Meyer.

NB :

Le dossier de la ferme Witry se débloque.

Il existe un relevé des logements inoccupés et une taxe, voir ancrage ou Julie Bouillon (*aucun bâtiment dans l'ancrage 2009-2010*).

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer, Christian Vandendriessche, Cécile Francescangeli)

Pour information, lors de la vente d'un bien, le notaire doit s'informer auprès de la commune des contraintes existant sur ce bien.

La mise en œuvre s'annonce toutefois difficile et risque de manquer d'objectivité. On s'interroge aussi sur les résultats concrets d'une telle démarche, d'autant plus que peu de bâtiments sont concernés. **Il est donc proposé de ne pas poursuivre l'étude de cette proposition.**

2.3. Patrimoine

Aménagement et animation de l'Eglise St Etienne

Financement possible : patrimoine classé

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
<i>Sauvegarde et réaffectation de l'ancienne église St Etienne</i>	<ul style="list-style-type: none">– Projets culturels de l'asbl « au pays d'Attert »– Eglise St Etienne– Associations (Chorale, ...) NB : On se déplace vers la Maison de la culture, Esch, les activités locales	<i>Faire de l'église St Etienne un pôle culturel de la commune, rechercher des opportunités de réaffectation des lieux de culte afin de financer leur sauvegarde</i>

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer)

L'auteur est désigné, le projet est estimé à 2,5 millions d'euros.

Vu ce coût et la trop faible subsidiarité (60% à 80 % dans le cadre des subventions patrimoine classé à défaut d'une reconnaissance comme patrimoine majeur à 95%), **le projet comprendra 2 phases, à commencer par la stabilisation qui devient urgente.**

Par ailleurs la réflexion sur l'affectation (culturelle, musée d'art religieux, co-working, tourisme ?...) doit être poursuivie en tenant compte de l'expérience du centre de visite (trop peu fréquenté) et des subventions possibles (cf. infra).

Proposition du Collège le 28/10/2013

La recherche d'affectation/financement (vraisemblablement multiple, comme pour le centre de visite d) est un des 4 projets dont l'étude devrait être confiée au Parc.)

Voie du tram et prolongation de la piste cyclable du GDL

Financement possible : RAVeL ? développement rural ?

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Le projet de RAVeL sur le parcours de l'ancien tram serait l'occasion de valoriser la vallée ainsi que le site du Burgknapp. (il existe un projet vieux de 15 ans sur l'ancienne voie vicinale)	<i>Promouvoir et développer le réseau de promenades, voies lentes et circuits et s'intégrer dans des circuits plus importants</i>

Description du projet :

- La réhabilitation de la voie du tram présente un point critique entre Post et Nobressart où l'assiette est privée et traverse une pâture.
- Pour la prolongation vers le GDL, une rencontre était prévue entre J. Arens et C. Gira. Il existerait déjà un raccord vers le GDL au départ de Tontelange où un participant a proposé la plantation de haies (il s'agirait du chemin des contrebandiers).
- Un empierrement est préféré à un revêtement en dur.

Proposition de la réunion technique du 03/10/2013 (B. Heynen, S. Hubert)

Le canton de Redange et les communes voisines réalisent une étude sur les pistes cyclables au niveau tourisme et mobilité. Cette étude financée dans le cadre du dispositif Leader (responsable Jacques Fons) a été confiée au bureau Vélosophie de Luxembourg. C. Gira propose d'étendre cette étude à la commune d'Attert. Le financement à hauteur de 3-4000 € devrait se faire en fonds propre. S. Hubert contacte le bureau (en cours).

Concernant le tracé de la voie du tram, celle-ci longe la N. 87 après Heinstert (une alternative est possible via le château d'eau), mais le parcours le long de la N4 est en site propre. Un détour sera nécessaire pour éviter des parcelles privées.

Voir documents à recevoir de Jean-Marie Meyer (projet de la DST).

NB :

Il n'y a pas de communication existante entre la voie du tram et le site du Burgknapp à proximité. Une étude nature a été réalisée par B. Thonon en 96-97 disponible au Parc.

Projet intégré sur Tontelange « L'éco'lier »

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Objectifs	Projet
<ul style="list-style-type: none">- Demande de petites infrastructures sportives : multisports, aire foot, plaines de jeux (Parette, Tontelange, Heinstert, Nobressart)- Aires de convivialité : Plusieurs villages ne disposent pas d'espace de rencontre, souhaitées à Tontelange : les jeunes se réunissent dans la cour	Favoriser la dynamique associative, animer, gérer et au besoin compléter le réseau de lieux destinés aux activités socio-collectives	Tontelange : on pourrait créer un amphithéâtre, des bancs pour les personnes âgées, utile aussi pour Tontegrange près de la salle (voir proposition de fiche « projet intégré sur Tontelange »)
	Maintenir des zones vertes dans les villages	Achat (ou location ?) de zones urbanisables pour aménagement en zone verte à Tontelange
	Mettre en œuvre le PCDN	Zones vertes à proximité des écoles (ex. Tontelange : développer un espace vert didactique au milieu du village

Précisions suite à la rencontre de Laetitia Stilmant, le 9 octobre 2013 à Tontelange

Précisions sur le projet :

Aménagement d'un espace de convivialité/de rencontre au centre du village de Tontelange. Cet aménagement se veut « intégré » et respectueux de la nature : sauvegarde du verger existant, parcours vita, plots, jeux durables et vivants, amphithéâtre vert, jardin partagé, panneaux didactiques, plantations de haie, fruitiers,... terrain de pétanque,... Voir fiche en annexe

Justifications :

Voir fiche en annexe

- Environnement/Biodiversité
- Social, pédagogique
- Aménagement du territoire
- Intergénérationnel

Situation du terrain :

Voir croix verte cartes en annexe ; il s'agit de deux ou trois lots, situés en face de l'école de Tontelange (entre la voirie devant l'école et la zone de parc), au centre du village, dans le prolongement de l'école – qui ne dispose (presque) plus de zone verte.

Statut de propriété :

Ce terrain est en indivision et n'est pas à vendre de manière officielle ; il pourrait cependant l'être d'ici peu. Aucun prix précis n'a été avancé ; il se vendrait au prix du marché, ce qui rend impossible son acquisition par des particuliers du village pour l'affecter au collectif.

Un des propriétaires a été rencontré pour l'exposé du projet et pour avoir son avis ; aucun veto n'a été émis.

Il s'agirait donc d'acheter le terrain pour qu'il soit propriété de la commune.

Porteur(s) et partenaire(s) du projet :

L'impulsion de départ vient de Laetitia Stilmant, membre de la CLDR, habitante de Tontelange, impliquée dans la vie associative du village.

Ce projet a été présenté aux membres de l'association de village (le Cercle Culture et Loisirs) et n'a pas fait l'objet d'oppositions. Quelques interrogations quant à la faisabilité en termes financiers ont été posées.

Mais ce projet se voudrait plus large que le comité de village ; tous les habitants seront mobilisés.

Utilisateurs spécifiques – outre les habitants de manière générale - et déjà sondés :

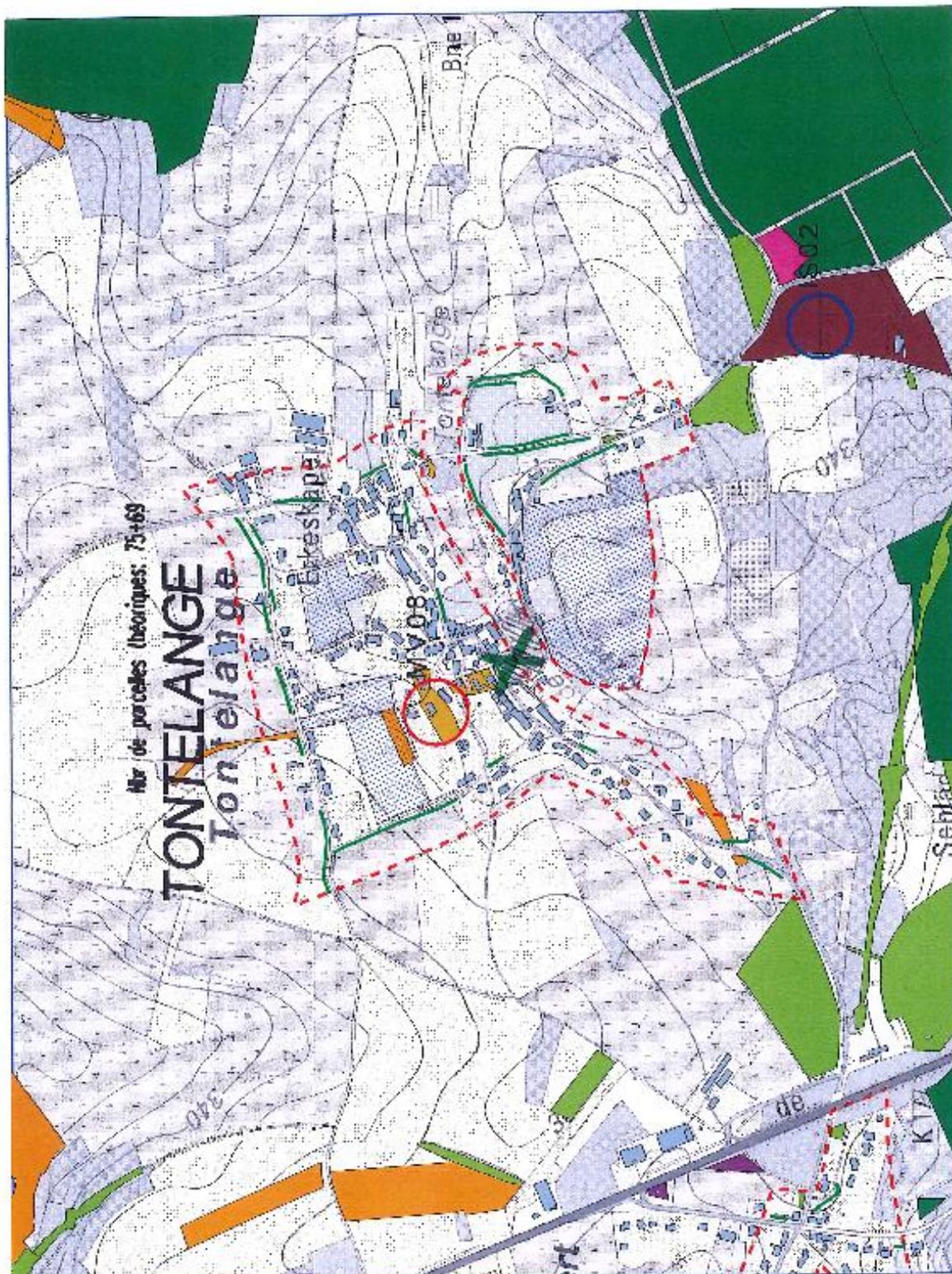
- École
- Personnes âgées du village
- Participants extérieurs qui viennent aux événements du village (Tontegrange,)

Partenaires potentiels pour la réalisation :

- Parc naturel
- CRIE Anlier
- Ecole de Vaux-sur-Sure
- Commune, RW et FRW (PCDR)

Proposition du Collège le 28/10/2013

Ce projet, intéressant en soi, doit vu son coût, être mis en relation avec les priorités que l'on se fixe en matière d'objectif (à placer en lot 2).



Nbr de parcelles (théoriques): 75+69

TONTELANGE

Tontelange



Bureau d'études JML
 LACASSE MONFORT SPRL
 Parc de la Roche 1 4100 TONTANGE
 Belgique

Tel: +32 (0)81 41 26 81
 Fax: +32 (0)81 41 26 19
 Mail: jml@lacasse.be

Tontelange

Echelle :
 1/500

PLAN N° 13/13

Fontaines et abreuvoirs

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Financement possible : petit patrimoine et développement rural

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Patrimoine bâti	<i>Aménager le patrimoine villageois</i>

Projets de :

- Réalimentation : Tontelange, Metzert,
- Aménagement : Nobressart + Lischert (fontaine), Heinstert (2 ? 1 lavoir tunnel à Heinstert a été refait)

Voir inventaire du parc naturel

Possibilité de subside dans le cadre des subsides PPW

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer)

A Tontelange, l'alimentation a été coupée lors de travaux de construction et il est difficile d'y remédier

A Metzert, pas de problème connu

A Nobressart, rue du Koen, la toiture a été refaite, mais conserver en lot 3

A Lischert, il s'agit d'un lavoir tunnel en béton à 300 m du billage à l'abandon dans une zone boisée

A Heinstert, le lavoir tunnel a été refait et la toiture de l'autre lavoir a été refaite

3. Ecologique « SOUTENIR ET COORDONNER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE DANS LEURS ACTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE ET DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE »

3.1. Nature

Protection des zones de captage

Financement possible : fonds propres

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Problèmes ponctuels de qualité physico-chimique de l'eau A préciser : localisation des zones où il y a un problème d'azote (captage Post). Pour régler ces problèmes, il faut en connaître l'origine (cadastre d'épandage p. ex.) Assainissement des eaux usées	7 stations d'épuration sont prévues sur la commune d'Attert NB : <ul style="list-style-type: none">- Parette passera en zone d'assainissement collectif- L'évolution démographique a été intégrée dans les études en matière d'assainissement des eaux usées (GT cadre de vie)	Assurer la qualité des eaux de surface et souterraines

Pistes de solution

- contrôle
- cadastre des épandages
- biométhanisation,
- Cf. Allemagne
- *Plantation de pièges à nitrates (moutarde,...)*
- Gaby Heynen a eu un contact avec la fédération des producteurs d'azote qui peut conseiller des méthodes pour réduire les pertes dans les nappes. En liaison avec le Comice, les inviter ainsi que d'autres
- La Commune a commandé une étude à l'université de Liège sur le problème des nitrates
- Un protocole d'accord concernant l'épandage des lisiers luxembourgeois est à la signature

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer)

V. Laborey propose de prendre contact avec l'AIVE à ce sujet.

JMM communique les éléments de la convention d'étude avec l'université de Liège à VL

Le captage de poste est à 42 de taux de N03, c'est un puits particulier qui est à plus de 50 (ferme Marshal entre Post et Heinstert)

PCDN, volet nature du PCDR

Financement possible : PCDN

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
<p>Cfr. étude du réseau écologique PCDN (gestion de points noirs sur la rivière Attert,...)</p> <p>Sensibilisation à accentuer dans des matières telles que</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plantes invasives – Arrachements de haies <p>NB : A Grendel le remembrement a supprimé l'essentiel de la végétation arbustive et cette suppression se poursuit (notamment des sapinières qui peuvent quand même être considérées comme plus favorables à la biodiversité qu'un champ de maïs!)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plan Maya <p>Jardins pas toujours naturels</p>	<p>Outils de gestion (Contrat de rivière, plan Maya,...)</p> <p>Asbl Au pays d'Attert</p> <p>Parc naturel</p>	<p><i>Mettre en œuvre le PCDN, continuer la sensibilisation</i></p>

Fiches existantes :

- vergers,
- chemins et sentiers,
- hirondelles,
- arbres remarquables,
- jardinage...

Autres propositions :

- Continuer à valoriser le patrimoine naturel : étangs/mares, carrières, vergers (pressoir, distillerie) prairies humides
- Vulgarisation et incitants aux jardins naturels plutôt que surfaces engazonnées avec tonte régulière : distribution de semences et plantation d'espaces publics en prairies naturelles, ...
- Favoriser la biodiversité au cœur des villages : jardins partagés et transgénérationnels (écoles et seniors), vergers collectifs, idée qu'il y en aie dans chaque village (problème : manque de volontaires, de porteurs de projet),
NB : Au départ, le jardin de Post ne fonctionne pas bien : importance du portage et de la localisation proche du centre du village (mais il faut un terrain communal !), mais le jardin de Post fonctionne bien désormais !
- Zones vertes à proximité des écoles (ex. Tontelange : développer un espace vert didactique au milieu du village)
- Protection des haies et de la végétation arbustive existante en zone agricole : incitants (MAE, PCDN) ? Contrôle et répression ? Aides DNF ?
- Sensibilisation invasives
- Plantations :
 - Promouvoir la plantation de haies variées libres, noisetiers, lierre (plan Maya)
 - Avoir un référent pour les plantations
 - Contrôler la mise en œuvre de plantations indigènes
- Etablissement d'une liste d'apiculteurs avec les emplacements des ruches et les races d'abeilles afin de mieux répartir celles-ci sur le territoire (cf. certains croisements donnent des abeilles agressives ; Mr. Laurent en a déjà une partie)
NB : la ferme d'A Yazz est demandeuse de ruches

- Recensement des haies à ne pas couper par les ouvriers communaux (GC)
- Mares (réseau écologique)

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013 (Benoît Tassigny, Sylvie Hubert, Dominique Scheepers)

Le PCDN, s'il est relancé, doit constituer le volet « nature » du PCDR. A défaut les propositions nature devront y être développées.

La Commune a confié ce dossier à Brigitte Loiseau qui, par manque de temps, n'assure pas la gestion nécessaire au PCDN.

Le PN quant à lui n'a a priori ni le temps ni les moyens financiers de reprendre la gestion de ce dossier : beaucoup de travail (on parle de 50 fiches) pour peu de financement, alors que les actions se font déjà par le Parc en lien avec la population mais sans existence d'un groupe porteur spécifique sur l'ensemble de la commune (nécessaire dans le cadre d'un PCDN).

Pour mémoire une liste d'inscription pour les personnes intéressées à faire partie d'un groupe porteur PCDN avait circulé lors du GT nature.

Les actions existantes (ou projetées, ex : information sur la carrière de Tattert) devraient par ailleurs pouvoir être intégrées dans le PCDN.

- ⇒ Benoit Tassigny relaie l'information au Collège et décision sera prise, en concertation avec les acteurs concernés, dans les 15 jours.

Du côté de la FRW, contact sera repris avec Didier Fortemaison pour les questions suivantes :

- Combien de temps il est nécessaire d'accorder à la gestion du PCDN ?
- Combien de réunions du groupe porteur est-il nécessaire d'organiser par an ?
- La suite des évènements,...

NB : Dans le PCDR un lien devra également être réalisé avec les projets futurs du Parc !

3.2. Energie

Réseau chaleur public-privé

Financement possible : UREBA ? développement rural ?

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Matière première bois Chaudière à plaquettes administration communale NB : Les problèmes se résolvent petit à petit + 2 projets privés en route	<i>Atteindre l'autonomie énergétique, diminuer la production de CO2, diversifier les sources d'énergie, mieux valoriser la ressource bois</i>

Description du projet :

L'idée est de mettre en place un réseau de chaleur pour chauffer plusieurs bâtiments publics et privés

Bâtiments publics visés :

- Administration communale
- Bureaux de la FRW,
- Ecole d'Attert,...

cf. étude concept Vall'Energie

NB : Il est également proposé de multiplier/diversifier des ressources bois là où il y a moyen (plantations, haies).

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Kevin Mathu, Benoît Tassigny)

Projet privé à Thiaumont

- Un projet privé de réseau de chaleur est à l'étude (Pro linguis)
- Ce réseau pourrait aussi comprendrait l'école et l'église (public/privé)

Projet public à Attert

- La chaudière existante dans la nouvelle aile de l'administration est assez à puissante pour un réseau de chaleur qui desservirait les locaux de la FRW, de l'ONE, de l'école, voire al salle du Cothurne (privée)...
- Ce projet pourrait être étudié par Vall'Energie. Kevin Mathu s'engage à proposer une fiche pour la fin de l'année 2013. Une utilisation par les habitations riveraines n'a jamais été envisagée, mais pourrait être prévue.
- Rappel : il y a 10 ans, le projet initial couvrait toute la zone jusqu'au home mais cela a été abandonné

NB : Le Plan d'action local en matière d'énergie (PALE), élaboré conformément à la Convention des Maires à laquelle la commune d'Attart a adhéré il y a quelques mois. sera à l'ordre du jour du conseil communal de novembre (le 11 ou le 13) pour approbation.

⇒ Ce PALE constituera le volet énergie du PCDR ; importance de la cohérence avec la consultation

Politique proactive en matière de maisons basse énergie

Financement possible : fonds propres

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Lotissement Heinstert	<i>Atteindre l'autonomie énergétique, diminuer la production de CO2, sensibiliser, aller vers des éco-quartiers</i>

Description du projet

L'idée de la CLDR est que la Commune ait une démarche d'anticipation. Elle peut le faire notamment avec le lotissement d'Heinstert ou des logements communaux sont proposés ainsi que l'étude d'une maison à énergie positive (Vall'Energie).

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny, Kevin Mathu)

Pour le lotissement d'Heinstert, l'idée de départ était que le prix des habitations soient lié aux performances énergétiques afin d'inciter les gens à opter pour des comportements durables et à diminuer leur consommation. Il apparaît aujourd'hui important d'approfondir cette question de critères d'attribution qui se doivent d'être objectifs et qui pourraient être les suivants : revenus et performance énergétique.

Ouvrir le débat éolien

Financement possible : fonds propres

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Dans le projet de nouveau cadre éolien, 2-3 éoliennes seraient possibles	<i>Atteindre l'autonomie énergétique, diminuer la production de CO₂, diversifier les sources d'énergie</i>
	Projet Arlon et Attert zone des 4 vents	

A réfléchir en CCATM, via un groupe de travail spécifique ou une consultation populaire (en sachant que les éoliennes ne font jamais l'unanimité) :

- respect du paysage humain et naturel, tenir compte des nuisances sonores et paysagères, pas n'importe où ni à n'importe quel prix !
- agir avant les promoteurs (mais certains ont déjà des droits de superficie)
- privilégier uniquement les projets citoyens (coopérative autonome, pas d'actionnaire détenant plus de 25 % des parts)

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny, Kevin Mathu)

Dans la convention des Maires, 6 éoliennes sont prévues sur la commune d'Attert. (Ne pas prévoir d'éoliennes aurait rendu inatteignable l'objectif de réduction de 20% des émissions de CO₂ prévu par la convention des Maires.)

A ce stade et dans le PALE, aucune réflexion n'a eu lieu quant à l'implantation de ces éoliennes. Une fois que le dossier sera passé en conseil, cette réflexion aura une raison d'être. Une éolienne citoyenne paraît intéressante (si chaque citoyen met en moyenne 1000€, ce sera facilement finançable).

Le cadre éolien prévoit possibilité d'installer 16 éoliennes (mais ce cadre n'est pas contraignant). La cartographie de la Province et de l'APERÉ sont plus opportunes.

Pour cette matière, il faudra faire appel au facilitateur.

Pour le projet éolien entre Metzert et Lischert, le problème est le visuel et la proximité avec les jardins des habitants des deux villages.

La commune n'est pas au courant de tous les projets existants ; il est nécessaire d'organiser une réunion d'information avec la population et également une réunion avec les porteurs de projets éoliens sur le territoire communal.

4. Viable « ATTERT COMMUNE EN TRANSITION »

4.2. Filière bois

Filière plaquettes avec partenariat public-privé

Financement possible : fonds propre

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
	Matière première bois Chaudière à plaquettes administration communale NB : Les problèmes se résolvent petit à petit + 2 projets privés en route	<i>Mieux valoriser la ressource bois et la forêt privée, développer la filière bois en utilisant l'intercommunalité avec le GDL</i>

Description du projet :

Cette filière pourrait dépasser le territoire communal (cf. étude concept Vall'Energie)

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny, Kevin Mathu)

Cette étude est en cours.

Des bâtiments de stockage existent déjà au GDL (Beckerich et Préizerdaul) et il est fait appel à un privé pour le broyage. L'idée est de servir de l'existant donc pour ce projet, il n'y aura pas besoin de subsides en DR.

La fiche pour ce projet figurera dans le PCDR à titre d'information.

Coopérative des bois du Val de l'Attert

Financement possible : privé

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Gestion des forêts privées – Terrains laissés à l'abandon après coupes de mise à blanc d'épicéas) – Certaines éclaircies ne sont pas effectuées faute de volume de bois	Cellule d'appui à la petite forêt privée (www.capfp.be)	Mieux valoriser la forêt privée

Description du projet :

Coopérative ou plutôt groupements pour les ventes, les entretiens et échanges d'informations (voir proposition de Benoit Mattern et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée de l'Office économique wallon du bois à Marche.

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013 (Benoît Tassigny)

La CAPFPB est basée à Marche

⇒ Rencontrer M. Mattern

5. Economique « SAISIR LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES NOUVELLES TOUT EN RENFORÇANT LES SECTEURS DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE »

5.1. Equipement

Centre de co-working

Financement possible : développement rural

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
<i>Besoin présumé de bureaux de travail pour de courtes périodes</i>		<i>Mettre à disposition des terrains et des bâtiments relais pour les entreprises</i>

Il s'agirait d'un bâtiment avec des locaux pour entreprises, haut débit internet, espace de convivialité, cafétaria, espaces pour séminaires,... mais attention aux impacts fiscaux pour les travailleurs frontaliers

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny)

Ex. de Windoff au GDL

Propositions d'emplacement :

- Vieille ferme ?
Beaucoup de biens à vendre sur la commune
- Eglise Saint-Etienne ?
- ZAE

Ce centre pourrait intégrer le service repassage de l'ALE qui serait ainsi mieux situé.

FRW demande à NGE où en est la réflexion sur le coworking

Ateliers rural ou relais

Financement possible : développement rural , expansion économique

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Difficulté de trouver un local pour installer une entreprise		<i>Mettre à disposition des terrains et des bâtiments relais pour les entreprises</i>

Par exemple, pour :

- des activités commerciales
- stimuler les investissements liés à l'économie nouvelle : entreprises immatérielles, virtuelles, commerce via internet, consultance (fibre optique).
- attirer une entreprise exogène, un moteur de création de PME locales.

Un appel à candidats devrait être lancé

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny)

Voir aussi projet de Centre de co-working
ZAE ou vieille ferme ?

Nouvelle ZAE, agrandissement ZA Tontelange

Financement possible : expansion économique

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Difficulté de trouver un terrain pour installer une entreprise Pas de parc d'activités économiques		<i>Mettre à disposition des terrains et des bâtiments relais pour les entreprises</i>

Ce projet figure dans la déclaration de politique communale.

Secteur énergie ?

Viser les artisans, les petites entreprises de 3 ou 4 employés comme Pro linguis, le home,... car des grosses entreprises ne viendront plus s'installer sur Attert

NB : Site Marcan à réhabiliter

Proposition de la réunion technique du 19/10/2013 (JM. Meyer, Ch. Vandendriessche)

Sur la zone actuelle, le site Marcan est susceptible d'être reconnu comme site à réhabiliter, une entreprise est ou va être à remettre. L'implantation d'une surface commerciale a été envisagée (*mais vu la proximité d'Arlon, il semblerait que celle-ci soit mieux localisée dans le centre d'Attert, voir projet de surface commerciale*).

Il serait donc intéressant d'intégrer le lifting de la zone existante et son extension, et d'inscrire le projet au PCDR. Voir avec B. Tassigny les possibilités d'un contact avec IDELUX à ce sujet.

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013 (Benoît Tassigny)

Voir IDELUX ; Jean-Marie Meyer et Benoît Tassigny les recontactent

5.3. Animation économique

Promotion des entreprises locales

Financement possible : fonds propres

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
		<i>Développer l'emploi local</i>

Il s'agit d'établir un cadastre sur ce qui existe en termes d'entreprises dans la commune suivi d'une communication via un site internet et d'une réflexion, avec l'appui de retraités et éventuellement via la création d'une ADL.

...

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny)

- Sur le site communal
- ou via un dépliant « welcome pack » aux nouveaux habitants ou à tout le monde via le Bulletin communal :
 - Associations existantes sur la commune
 - **Les entreprises locales**
 - N° d'urgence

6. Equitable « PÉRENNISER L'EMPLOI DES ATTERTOIS DANS LE CONTEXTE TRANSFRONTALIER »

6.1. Agriculteurs

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Stratégie agricole globale transcommunale et transfrontalière

Problèmes	Objectifs
<p>Appropriation des terres agricoles par des agriculteurs grands ducaux</p> <p>Explication : les agriculteurs du GDL évitent la taxation sur les ventes de terrains à bâtir s'ils réinvestissent dans l'immobilier dans les 2 à 3 ans (remboursement des droits d'enregistrement, taxation sur la plus value ?)</p> <p>Problèmes induits :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accès au foncier (cf. infra)- Contrôle du respect de la législation sur l'épandage du lisier et Natura 2000 (avec impact possible sur la qualité de l'eau, mais les causes sont à identifier)- Labour des prairies permanentes (notamment par les agriculteurs grands ducaux) et érosion consécutive- Suppression de haies- Sanitaires <p>Pas de contrôle sanitaire des animaux en provenance du GDL. Lorsque du bétail traverse la frontière, une prise de sang doit être réalisée au GDL pour établir le statut IBR, qui est transmis à l'AFSCA de Libramont qui donne son aval. Or Libramont n'aurait aucune demande !</p> <ul style="list-style-type: none">- Charroi agricole (cf. infra)	<p><i>Essayer que les agriculteurs belges gardent ce qu'ils ont</i></p>

Stratégie tenant compte :

- du foncier
 - travailler au niveau de la fiscalité
 - cf. exemple de la Hongrie (moratoire)?
- du charroi (contrôle, tonnage maxi, accès interdit à certaines routes)
- de la question de l'épandage (contrôle, cadastre)
- de la conservation des prairies permanentes
NB : si les belges labourent une prairie, ils doivent semer en prairie une superficie équivalente.
- de la valorisation des producteurs locaux (cf. infra)
 - Quelle vision souhaitons-nous donner à notre environnement agricole ?
 - charte
 - laboratoire de la vallée impliquant le population, l'Horeca, les producteurs locaux, les investisseurs privés
 - Soutien d'une coopérative d'agriculteurs et/ou d'un groupement de producteurs : ce peut être via un atelier partagé (en réponse notamment à la difficulté ressentie par les petits producteurs de se mettre aux normes AFSCA)
 - Monnaie locale avec le GDL
 - Utiliser
 - Interreg 2014
 - Leader 2014
 - Sans attendre créer un groupe de travail (François Debilde, Jean Kessler, Gaby Heinen, Chantal Saur) en collaboration avec l'AFSCA et Monsieur Depauw
 - Inviter
 - les propriétaires

- les agriculteurs
- les représentants de la gestion environnementale et les représentants des services de contrôle

Synthèse de la rencontre du 04 octobre avec les communes de la Vallée : thèmes de travail pour des projets communs potentiels (Interreg) (priorités en encadré)

1. **Etat sanitaire du bétail GDL paturant à Attert** : une réunion sera prochainement programmée avec des vétérinaires des 2 pays.
2. Prix des terres : problème ressenti de part et d'autre, le fait –relativement récent – de quelques-uns , pas de solution trouvée
3. Gestion du trafic (agricole et autre) : signaler les voiries agricoles (panneaux, GPS) et promouvoir la mobilité douce
4. Déchets sauvages : communication et sanction
5. Épandage et autres différents potentiels : se rencontrer régulièrement pour en parler (NB : compte tenu des contraintes, les épandages sont réalisés sur de courtes périodes et certains villages concentrent le transit)
6. Cohabitation agriculteurs-ruraux : communication (charte)
7. Slow food : l'exemple peut venir des communes (exemple : repas écoles)
8. Dégâts de gibier : clôtures, quota d'abattage (+ lutte contre les blaireaux)
9. Abattage des haies : ?
10. **Labour des prairies permanentes et érosion** : voir étude Maison de l'eau
11. **Qualité de l'eau** : recherche des causes, bonne utilisation des engrais chimiques (nitrates), protection des captages, biométhanisation.

Proposition du Collège le 28/10/2013

Vu que ces thèmes dépassent largement le territoire communal il est opportun d'y associer par exemple le Parc voisin, afin notamment de disposer des ressources humaines nécessaires.

6.2. Services endogènes

Projet de surface commerciale

Financement possible : privé

Capitalisation des réunions de GT et CLDR

Problèmes	Ressources	Objectifs
Difficulté d'attirer des petits commerces vu les situations géographique et sociologique Plus de boulangerie, de café, d'épicerie ; pas de centre commercial avec offre diversifiée	Quelques commerces existent	<i>Développer le commerce de proximité</i>

Du ressort du privé, envisagé sur la ZAE, mais vu la proximité d'Arlon, il semblerait qu'une localisation dans le centre d'Attert soit préférée par les investisseurs.

Proposition de la réunion technique du 23/10/2013(Benoît Tassigny)

⇒ Benoît Tassigny recontacte l'intéressé